

From the Commissioners of the line of Road leading between the third and fourth Ranges of the Township of Rawdon, County of l'Assomption, praying for a further grant of money for completing the said Road.

From the Trustees of Schools in the Parish of Saint Elizabeth, County of Berthier, praying for a grant of money to enable them to pay a debt by them contracted in the building of a School House in the said Parish.

From divers Frecholders and Electors of the County of Rouville, praying that the said County be not divided,

The Honorable Mr. *Quirouet* also laid before the House the following Reports, viz :

From the Commissioners appointed for improving the Road from Laprairie to Saint Johns.

From the Commissioners appointed by virtue of the Act third, William IV. chapter twenty-six, relating to the improvement of the Internal Communications in this Province.

ORDERED, That the said Petitions and Reports do lie on the Table.

A Message from the Assembly by Mr. *De Bleury*, with a Bill, intituled, " An Act to authorize Counsel to address Jurors in behalf of prisoners in Capital Cases," to which they desire the concurrence of this House.

This Bill was read for the first time.

Another Message from the Assembly by Mr. *Kimber*, to desire that this House do give leave to the Honorable *John Stewart*, one of the Members of this House to appear to-morrow at eleven o'clock in the forenoon, before the Special Committee to whom is referred the Petition of divers inhabitants of the Town and District of Three Rivers, and other Petitions, to be examined on the subject of arrears of Rents and Lods et Ventas, and of the Concession of Lands in the Seigniories of the heretofore order of Jesuits.

Then the Messenger withdrew.

The Messenger was called in again and acquainted by the Speaker, that the Legislative Council will send an answer by a Messenger of their own.

It was moved,

That the Honorable Mr. *Stewart* may have leave to go to a Special Committee of the House of Assembly as desired by that House in their Message of this day, if he thinks fit.

The same was agreed to.

ORDERED, That one of the Masters in Chancery do go down to the Assembly and acquaint that House, that the Legislative Council do give leave to the Honorable Mr. *Stewart* to attend the Special Committee of the House of Assembly, to whom is re-

Des Commissaires du chemin qui conduit du troisième au quatrième rang du Township de Rawdon, Comté de l'Assomption, demandant l'octroi d'une somme d'argent pour achever le dit chemin.

Des Syndics des Ecoles en la Paroisse de Sainte Elizabeth, Comté de Berthier, demandant l'octroi d'une somme d'argent pour leur donner les moyens d'acquitter une dette qu'ils ont contractée en bâtissant une Maison d'Ecole en la dite Paroisse.

De divers Franc Tenanciers et Electeurs du Comté de Rouville, demandant que le dit Comté ne soit pas divisé.

L'Honorable Mr. *Quirouet* a aussi mis devant la Chambre les rapports suivants :

Des Commissaires pour l'amélioration du chemin de Laprairie à Saint Jean.

Des Commissaires nommés en vertu de l'Acte de la troisième de Guillaume Quatre, chapitre vingt-six, qui pourvoit à l'amélioration des communications Intérieures dans cette Province.

ORDONNE', Que les dits Rapports et Pétitions restent sur la Table.

Un Message de l'Assemblée par Mr. *De Bleury*, avec un Bill, intitulé, " Acte pour autoriser les Avocats à plaider devant les Jurés pour et au nom des Prisonniers accusés de crime capital," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Ce Bill a été lu pour la première fois.

Un autre Message de l'Assemblée par Mr. *Kimber* pour demander à cette Chambre de permettre à l'Honorable *John Stewart*, l'un des Membres de cette Chambre, de comparaitre demain à onze heures du matin, devant le Comité Spécial de la Chambre d'Assemblée auquel est référée la Pétition de divers Habitans de la Ville et du District des Trois Rivières, et autres Pétitions, pour être examiné relativement aux arrrages de Rentes et de Lods et Ventas, et de la Concession des Terres dans les Seigneuries du ci-devant ordre des Jésuites.

Alors le Messenger s'est retiré.

Le Messenger a été appelé de nouveau et informé par l'Orateur, que cette Chambre enverra une réponse par un Messenger.

Il a été proposé.

Que l'Honorable Mr. *Stewart* ait la permission d'aller, s'il le juge à propos, devant le Comité Spécial de la Chambre d'Assemblée, ainsi que l'a désirée cette Chambre dans son Message de ce jour.

La Chambre y a acquiescé.

ORDONNE', Qu'un des Maîtres en Chancellerie se rende à l'Assemblée et informe cette Chambre que le Conseil Législatif permet à l'Honorable Mr. *Stewart* d'aller, s'il le juge à propos, demain à onze heures du matin, devant le Comité Spécial de la Chambre